



Val de Bièvre à vélo
Antenne de l'association Mieux se Déplacer à Bicyclette (MDB)
Maison de l'Environnement
66, rue de la Division Leclerc - 94110 Arcueil

Questions aux candidats aux élections municipales de 2014 dans l'Agglomération du Val de Bièvre

Véritable alternative à la circulation automobile en ville, le vélo constitue à la fois un mode de déplacement à part entière et un complément aux transports en commun. Bénéfique pour la santé de tous, la pratique du vélo permet de limiter le gaspillage d'énergie, de lutter contre les effets néfastes de la pollution automobile, et de rendre la ville plus paisible, plus sûre et plus agréable.

L'antenne "Val de Bièvre à vélo" de l'association Mieux se Déplacer à Bicyclette (MDB), souhaite connaître vos propositions en faveur des modes de déplacement actifs, marche et vélo, pour votre ville.



"Ville 30"

Une "ville 30" c'est une ville où la vitesse est par défaut limitée à 30 km/h. Pour les artères principales qui restent à 50 km/h, il faut justifier que la sécurité des usagers vulnérables (piétons, cyclistes) est bien prise en compte. Les avantages sont multiples :

- *Sécurité des piétons : la mortalité piétonne est divisée par 9 lors d'un choc quand la vitesse passe de 50 à 30 km/h.*
- *Sécurité des cyclistes : dans une "ville 30", les cyclistes se sentent davantage en sécurité même sans un grand nombre d'aménagements cyclables.*
- *Réduction du bruit.*
- *Développement de la vie locale.*

Des villes franciliennes sont d'ores et déjà des "ville 30" : Sceaux, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Fontainebleau, etc.

Si vous êtes élu maire, vous engagerez-vous à mettre en œuvre un programme de "Ville 30", sans oublier le volet éducation/conviction ?

Sinon, quelle serait votre politique pour prendre en compte les modes actifs, marche et vélo, sur l'ensemble de votre ville ?



Double sens cyclable (DSC)

Un double sens cyclable est un sens unique classique pour les véhicules motorisés, mais ouvert à la circulation des cyclistes dans les deux sens. Le double sens cyclable a pour avantage d'éviter aux cyclistes de longs détours, parfois par des axes chargés. La circulation des vélos à contresens de la circulation générale est réputée plus sûre que dans le même sens, car les cyclistes et les automobilistes se voient mutuellement en se croisant.

Ce dispositif peut être mis en œuvre dans toutes les rues et un décret en date du 30 juillet 2008 le généralise dans les Zones 30 (sauf exceptions motivées définies par arrêté municipal)¹.

Si vous êtes élu maire, vous engagerez-vous à généraliser les doubles sens cyclables sur l'ensemble de la commune ?



Stationnement

La possibilité de stationner son vélo en sécurité conditionne la pratique du vélo. Le stationnement doit être pratique et disponible devant les équipements collectifs, protégé et sécurisé à certains endroits.

Si vous êtes élu maire, quelle sera votre action pour faciliter le stationnement des vélos dans l'espace public ? Développez-vous divers types de stationnements (arceaux, abris, places réservées dans les parkings publics, emplacements sécurisés) et à quels endroits (écoles, services publics, équipements publics, etc.) ?

Quelles mesures prendrez-vous pour être en conformité avec les nouveaux articles du code de la construction et de l'habitat (CCH) relatifs aux infrastructures pour le stationnement sécurisé des vélos dans les logements neufs et pour faciliter l'extension de ces dispositions à l'ensemble des logements collectifs ?



Intermodalité

L'intermodalité du vélo avec les transports collectifs accroît considérablement leur potentiel de rayonnement sur le territoire et offre aux habitants des conditions d'accès pratiques, rapides et efficaces.

Si vous êtes élu maire, quelles actions mettrez-vous en œuvre pour améliorer la sécurité, le confort, la signalétique sur les itinéraires permettant aux cyclistes de rejoindre dans de bonnes conditions les différents points d'entrée sur le réseau de transport collectif (métro, tramway, RER, future ligne 15) ?

¹ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019274295&categorieLien=id>
(article 1, III)

Quelles actions mettrez-vous en œuvre, en concertation avec les opérateurs et les autorités organisatrices de transport, pour que les cyclistes disposent dans les gares et stations de votre commune de stationnements bien dimensionnés et adaptés à la pratique de l'intermodalité dans toute sa diversité ?



Politique vélo dans l'agglomération

Le Plan Local de Déplacements de la Communauté d'Agglomération du Val-de-Bière définit l'ambition suivante concernant la pratique du vélo : « requalifier l'espace public et favoriser les déplacements à pied et à vélo ». Pour mettre en œuvre une politique vélo sur un territoire, des investissements réguliers sont nécessaires afin de réaliser des aménagements, ainsi qu'un budget de fonctionnement pour entretenir l'existant.

Si vous êtes élu maire, vous engagerez-vous à porter la mise en œuvre du volet piéton et cyclable du PLD ? Soutiendrez-vous la création d'un budget vélo dédié au sein de l'agglomération ? Pour quel montant et pour quelles réalisations prioritaires ?



Concertation avec les usagers

La réalisation d'infrastructures cyclables nécessite une expertise d'usage pointue, que les bureaux d'études, les entreprises de travaux publics, et les élus ne maîtrisent pas totalement. En attestent de nombreuses réalisations perfectibles, ou tout simplement ratées et inutiles. Les cyclistes et les associations de cyclistes, par leur pratique régulière du vélo et leur connaissance du territoire, sont de précieuses sources d'informations dès lors qu'il s'agit de réaliser des infrastructures de qualité, réellement utiles à la pratique du vélo et donc effectivement utilisées.

Si vous êtes élu maire, comment associerez-vous les cyclistes et les associations de cyclistes à l'élaboration et la réalisation de vos projets de requalification des espaces publics ?



Services et activités vélo

La pratique du vélo sur un territoire peut être encouragée par divers services et activités annexes, tels qu'une aide financière à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, une vélo-école pour adultes, la mise en place d'un permis vélo dans les écoles primaires, des ateliers de réparation vélo solidaires, des opérations d'accompagnement personnalisé au travail à vélo, une communication soutenue, l'exemplarité de l'équipe municipale, etc.

Si vous êtes élu maire, quels services et activités vélo porterez-vous ou soutiendrez-vous et de quelle manière ?

En conclusion,

comment imaginez-vous la place du vélo dans votre ville au terme de votre mandat à l'horizon 2020 ?

Merci de répondre avant le 10 mars 2014, à l'adresse suivante : velo.valdebievre@laposte.net

Ce questionnaire est envoyé à tous les candidats déclarés aux élections municipales des communes du Val de Bièvre, et les réponses seront rendues publiques sur le site de l'association à l'adresse suivante : www.mdb94.org (rubrique "Val de Bièvre")